LE CRESCENT.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
VILLE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE ORLÉANS

Rapport Officiel.

CONSEIL DES "ALDERMEN" DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

SÉANCE DU MARDI, 4 mai 1852.

Le Conseil s'assemble conformément à l'ajournement.

Membres présents :

M. Wm. C. C. Claiborne, président "pro tem." et MM Burke, Clarke, Converse, Gasquet, Harris, Labatut, Lugenbuhl, Sewell et Stockton. 10.

Sur motion, dispense est accordée de la lecture des minutes de la dernière séance.

Le Secrétaire donne lecture du message suivant transmis par le Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS, 4 mai, 1852.

A l'honorable Président et à Messieurs les Membres du Conseil des Aldermen et du Conseil des Assistants-Aldermen de la Ville de la Nouvelle Orléans :

Messieurs,

Permettez-moi d'appeler l'attention de votre Honorable Conseil sur l'établissement connu sous le nom de "Water-Works" et situé dans le second District, sur la rue de la Levée, entre les rues de Maine et St-Philippe. L'ancienne municipalité No 1 avait ordonné la suppression de cet établissement et en vente aux enchères publiques, mais la vente n'ayant pu avoir lieu, par suite d'injonction, le bâtiment est resté sans usage depuis cette époque. Il renferme une machine à vapeur et autres matériaux de prix, et je crois qu'il serait à propos de prendre quelques mesures pour disposer de cette propriété.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus une pétition de MM. W. et J. Montgomery, Stark, Hay et Stauffer, Henderson et Gaines, et divers autres propriétaires et locataires de magasins situés rue du Canal.

J'ai l'honneur d'être, respectueusement,
Votre obt. serviteur,
A. D. CROSSMAN Maire.

Sur motion, le message du Maire et la pétition qui l'accompagne sont renvoyés au Comité des rues et débarcadères.

Après dispense des règles, lecture est donnée du message suivant, adressé par le Conseil des Assistants-Aldermen.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN,
MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
4 Mai 1852.

A l'honorable Président et à MM. les membres du Conseil des Aldermen de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les Ordonnances et Résolutions adoptées par le Conseil des Assistants-Aldermen, en leurs séances des 27 et 29 avril dernier, et dont l'adoption finale est soumise à votre sanction, savoir :

Résolution autorisant James Lilly à construire un verandah sur le devant de sa propriété.

Résolution relative à l'ouverture d'un canal de desséchement sur les lignes du premier District.

Résolution relative à certains travaux à faire au bâtiment de la pompe de la Compagnie des Artisans No 6.

Résolution autorisant le Voyer à passer un contrat avec John Williamson, pour la construction d'un Marché sur la rue Claiborne.

Résolution relative à un bateau à ordures pour le quatrième District.

Ordonnance prescrivant les formes à observer dans les élections convoquées à l'effet de décider sur l'impôt des taxes destinées à des travaux d'améliorations intérieures.

Résolution relative à la souscription de la ville de la Nouvelle-Orléans au fonds capital du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, accompagnée d'une autre ordonnance concernant une élection dont le but sera de soumettre la première ordonnance au vote des contribuables.

Ordonnance relative à la souscription de la ville de la Nouvelle-Orléans, au fonds capital du Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, accompagnée d'une autre ordonnance concernant une élection dont le but sera de soumettre la première ordonnance au vote des contribuables.

Résolution fixant à l'Hôtel-de-Ville de l'ancienne municipalité No 2, le local des bureaux de l'administration de la ville et les salles des deux Conseils des Aldermen.

Préambule et résolutions relatives aux travaux à exécuter dans les Hôtels-de-Ville des ci-devant municipalités No 1 et No 2, pour y établir les Cours de justice et les Bureaux de l'Administration municipale.

Ordonnance concernant les Collecteurs des taxes de levées, etc.

J'ai l'honneur de vous retourner ci-jointe, l'ordonnance adoptée par votre Honorable Conseil, intitulée : "Ordonnance concernant le Voyer de la ville", et je vous soumets un Substitut, sous le même titre, introduit par le Conseil des Assistants-Aldermen, dans sa séance du 29 du mois dernier et soumis à votre approbation.

Je vous retourne également la résolution passée par votre Conseil, dans sa séance du 27 du mois dernier, relative à la nomination d'un Comité de Conférence et vous informe de l'adhésion du Conseil des Assistants-Aldermen. Les membres nommés pour faire partie de ce Comité sont MM. Nixon, Lanata, Eustis et Watkins.

MM. Stetson et Burthe ont été nommés membres d'un Comité de Conférence à l'effet de désigner et de préparer les salles où devront siéger à l'avenir les deux Conseils des Aldermen et le local destiné aux bureaux des employés de la municipalité.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire

Sur motion de M. Burke, et après dispense des règles, la résolution suivante, passée par le Conseil des Assistants-Aldermen, est approuvée :

Résolu que permission est et demeure accordée à James Lilly de construire un verandah sur le devant de sa maison, actuellement en construction et située rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, pourvu que le dit verandah repose sur de légers piliers en fer et soit surmonté d'une grille en fer, le tout en conformité des ordonnances existantes.

La résolution suivante passée par le Conseil des Assistants-Aldermen, est adoptée après dispense des règles :

Résolu que le Voyer de la ville est, par la présente, requis de faire ouvrir le canal de desséchement pour faciliter l'écoulement des eaux sur la longueur du dit Canal jusqu'à la Machine à dessécher, sur les derrières du premier District.

Une résolution du Conseil des Assistants-Aldermen relative à certains travaux à exécuter à la Maison de la pompe à incendie de la Compagnie des Artisans No 6, est référée au Comité des incendies.

Une résolution du même Conseil, autorisant le Voyer à passer un contrat avec John Williamson, pour la construction d'un Marché sur la rue Claiborne, est renvoyée au Comité des rues et débarcadères.

Une autre résolution du même Conseil, relative à un bateau à ordures pour le quatrième District est renvoyée au même Comité.

Une ordonnance, rendue par le même Conseil, et prescrivant les formes à observer dans les élections convoquées à l'effet de décider l'impôt des taxes destinées à des travaux d'améliorations intérieures, est lue par le Secrétaire.

M. Harris demande la dispense des règles pour entendre une seconde lecture.

La motion est écartée par le vote suivant :

Pour : MM. Burke, Clarke, Converse, Harris et Stockton. — 5.

Contre : MM. Claiborne, Gasquet, Labatut et Lugenbuhl. — 4.

M. Gicquel vient occuper son siége.

Lecture est donnée d'une ordonnance du Conseil des Assistants-Aldermen, relative à la souscription de la ville de la Nouvelle-Orléans, au fonds capital du Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, accompagnée d'une autre ordonnance concernant une élection dont le but sera de soumettre la première ordonnance au vote des contribuables.

Lecture est donnée d'une ordonnance du Conseil des Assistants-Aldermen, relative à la souscription de la ville de la Nouvelle-Orléans, au fonds capital du Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Lecture est donnée des Résolutions du Conseil des Assistants-Aldermen, fixant le local des bureaux de l'Administration de la ville et les salles des deux Conseils des Aldermen à l'Hôtel-de-Ville de l'ancienne municipalité No 2.

M. Harris fait la motion qu'il soit ordonné une dispense des règles pour entendre une seconde lecture des résolutions susdites et passer à l'adoption.

La motion est renversée par le vote suivant :

Pour : MM. Burke, Harris, Converse, Sewell et Stockton. — 5.

Contre : MM. Clarke, Claiborne, Gasquet, Gicquel, Labatut et Lugenbuhl. — 6.

Le secrétaire donne lecture du préambule et des résolutions adoptées par le Conseil des Assistants-Aldermen, relativement aux travaux à exécuter dans les Hôtels-de-Ville des ci-devant Municipalités Nos 1 et 2, pour y établir les Cours de Justice et les Bureaux de l'administration municipale.

L'ordonnance suivante rendue par le Conseil des Assistants-Aldermen est lue et adoptée après dispense des règles :

Il est ordonné que, à partir de l'adoption de la présente ordonnance, il sera du devoir de tous les collecteurs de taxes, droits de levée, ou autres composant le revenu de la ville, de payer entre les mains du trésorier, *et ce, chaque jour*, le montant de toutes les sommes reçues, soit en or soit en argent, soit en mandats, soit en bons ou autres obligations de la ville. Tous les collecteurs, en remettant au trésorier des mandats à vue, bons ou obligations des ci-devant Première, Seconde et Troisième Municipalités ou de la ville de Lafayette, devront mentionner les noms des contribuables qui auront payé en mandats ou bons etc., comme il est dit ci-dessus, et spécifier le montant payé par lesdits contribuables avec les valeurs sus-mentionnées.

Une ordonnance concernant le département du voyer de la ville, adoptée par le Conseil des Assistans-Aldermen est référée, après lecture, au Comité des rues et débarcadères.

Une pétition de M. J. V. Bourgeois, demandant l'autorisation d'émanciper son esclave Joséphine, est renvoyée au Comité Judiciaire.

Une pétition de M. D. Prieur, demandant l'autorisation d'émanciper ses deux esclaves Henriette Rolls et George, est renvoyée au même Comité.

Une pétition de Jean Montané, demandant l'autorisation d'émanciper son esclave Mathilde, est également renvoyée au même Comité.

Une pétition de nombreux habitans du ci-devant 7me ward, Seconde Municipalité, au sujet de diverses nuisances, est renvoyée au Comité de Police.

Deux comptes, pour rafraîchissements fournis au commissaires de la dernière élection, dans le Troisième District, sont renvoyés au Comité de Finances.

Une lettre couverte de nombreuses signatures et recommandant M. Joseph C. Williams candidat pour la place d'ingénieur de la machine à desécher dans le Quatrième District, est déposée sur le bureau, sujette à l'appel.

Une lettre de M. Joseph C. Williams candidat pour la place d'ingénieur de la machine à desécher du Quatrième District, est déposée sur le bureau sujette à l'appel.

Lecture est donnée d'une communication de M. Vaught, recorder du Quatrième District, demandant que les ordonnances en vigueur dans la ville de la Nouvelle-Orléans, soient également applicables à la ville de Lafayette et exposant que son bureau est complétement dépourvu des "blancs" nécessaires au service de sa Cour.

M. Burke présente les résolutions suivantes qui sont adoptées après dispense des règles :

Résolu que le recorder du Quatrième District est autorisé à acheter les livres et blancs nécessaire à l'usage de sa Cour.

Résolu que les ordonnances actuellement en vigueur dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sont applicables à l'ancienne ville de Lafayette, formant aujourd'hui le Quatrième District de la dite ville.

Une lettre de Jacob Bergold, demandant qu'il lui soit accordé un nouveau mandat à vue tiré à son ordre, en remplacement de celui No 1235 de la somme de $31 88 qu'il a perdu, est, sur motion, renvoyée au Comité de Finances.

Une communication de la Compagnie No 1 des crocs et échelles (Hook & Ladder Co) du Quatrième District est renvoyée au Comité de Finances.

Une lettre de M. T. J. Spear est renvoyée au Comité des rues et Débarcadères.

Une lettre de M. Franck Buchanan, candidat pour la place de collecteur des taxes de levée est déposée sur le bureau, sujette à l'appel.

Une lettre de M. Samuel Caldwell, candidat pour la place de capitaine de la garde de nuit, est lue et renvoyée au maire.

Une lettre de M. J. C. Wingard, candidat pour la place de collecteur des taxes de levée, et les diverses recommandations qui l'accompagnent, est déposée sur le bureau sujette à l'appel.

Une lettre de M. J. B. McLin, candidat pour la place de colleoteur de taxes de levée, est également déposée sur le bureau, sujette à l'appel.

APPEL DES COMITÉS.

M. Gicquel, Président du Comité des Incendies, présente le rapport et la résolution qui suivent et qui sont adoptés après dispense des règlements :

A l'Honorable Conseil des Aldermen de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs, le Comité des Incendies, auquel a été renvoyé le mémoire de diverses Compagnies de Pompes à Feu, tuyaux, crocs et échelles, en date du 8 avril 1852, vous demande la permission de vous soumettre la résolution suivante qui se rapporte à la première partie de ce mémoire. Votre Comité saisira l'occasion la plus prochaine de vous soumettre un rapport sur les autres sujets qui dépendent du Département des Pompes à Incendies.

Respectueusement, etc.,
JAS. STOCKTON,
ARNOLD HARRIS.

NOUVELLE-ORLÉANS, 4 mai 1852.

Résolu que le Voyer soit requis de présenter au Conseil Municipal de la Ville le dessin et le devis des dépenses pour la construction d'une tour d'observation, située rue du Canal, à l'endroit qui sera désigné par le Maire, le Voyer lui-même et le Commissaire des Rues : cette tour ne pourra avoir moins de soixante-dix pieds de hauteur et contiendra une cloche d'alarme de telle grandeur jugée nécessaire pour répondre aux exigences de la ville et du Département des Pompes à Feu. Elle sera construite en fer et en briques, et devra réunir à la fois toutes conditions d'élégance et d'utilité.

M. Wm C. C. Claiborne, au nom du Comité Judiciaire auquel a été référé la section du Message du Maire relative aux services de M. R. Preaux en sa qualité d'avocat dans les diverses causes suivies par lui contre le Bureau de liquidation, soumet la résolution suivante qui est adoptée après dispense des règlements :

Résolu que le Contrôleur est et demeure autorisé à fournir son mandat sur le Trésorier, pour la somme de cinq cents dollars, en faveur de M. Robert Preaux, comme rémunération de ses services, en sa qualité d'avocat, dans les diverses causes instituées par lui contre l'ancien Bureau de liquidation de la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. E. Gicquel présente la résolution suivante, qui est adoptée après dispense des règles :

Résolu que le Comité des Rues et Débarcadères est requis de présenter à la prochaine séance, une Ordonnance à l'effet de régler la perception des taxes de levée et de faire les officiers chargés de son exécution.

La résolution suivante, présentée par M. Clarke, est adoptée après dispense des règles :

Résolu que le Trésorier paie sur le mandat du Maire, à E. A. Michel, la somme de quarante mille dollars, montant d'un compte de dépenses casuelles du Conseil.

Le compte de M. G. Bumbery, pour fourniture de bureaux, tapis, etc., pour meubler la Salle du Conseil, est renvoyé au Comité de Finances.

M. J. J. Lugenbuhl présente la résolution suivante, que le Conseil adopte après dispense des règles :

Résolu que le Comité des Contributions est requis de soumettre à ce Conseil les Ordonnances nécessaires pour procéder à la nomination ou à l'élection des officiers auxquels n'a pas encore été pourvu.

M. Harris fait la motion qu'à la clôture de la séance, le Conseil fixe l'ajournement à jeudi soir, 6 heures,—Adopté.

M. Converse fait la motion de prononcer immédiatement l'ajournement afin de se rendre au Conseil des Assistants-Aldermen et de procéder à l'élection du Bureau des Directeurs des Ecoles, en conformité de l'Ordonnance relative aux Directeurs des Ecoles,—Adopté.

Le Conseil des Aldermen s'étant réuni à celui des Assistants-Aldermen, dans la Salle de ses séances, le Président et le Secrétaire du premier Conseil prennent place.

Présents :

M. W. C. C. Claiborne, Président pro tem. ; MM. Burke, Converse, Clarke, Gasquet, Gicquel, Harris, Labatut, Lugenbuhl, Sewell et Stockton, du Conseil des Aldermen,—11.

Dr. Alpuente, Président ; messieurs Andrews, Bailey, Burthe, Derbes, Dolhonde, Heermann, Lanata, Leeds, Lusto, Mackey, Nixon, Place, Ramos, Shaw, Siewerssen, Stetson, Sykes, Watkins, Wilson, Wiltz et Winston, du Conseil des Assistants-Aldermen—22.

M. Harris fait la motion qu'il soit ordonné une dispense des règles pour entendre une seconde lecture des résolutions susdites et passer à l'adoption.

La motion est renversée par le vote suivant :

Pour : MM. Burke, Harris, Converse, Sewell et Stockton. — 5.

Contre : MM. Clarke, Claiborne, Gasquet, Gicquel, Labatut et Lugenbuhl. — 6.

Le secrétaire donne lecture du préambule et des résolutions adoptées par le Conseil des Assistans-Aldermen, relativement aux travaux à exécuter dans les Hôtels-de-Ville des ci-devant Municipalités Nos 1 et 2, pour y établir les Cours de Justice et les Bureaux de l'administration municipale.

L'ordonnance suivante rendue par le Conseil des Assistants-Aldermen est lue et adoptée après dispense des règles :

Il est ordonné que, à partir de l'adoption de la présente ordonnance, il sera du devoir de tous les collecteurs de taxes, droits de levée, ou autres composant le revenu de la ville, de payer entre les mains du trésorier, *et ce, chaque jour*, le montant de toutes les sommes reçues, soit en or soit en argent, soit en mandats, soit en bons ou autres obligations de la ville